

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **BLASOLUBE® 302**
(Graisse lubrifiante universelle)

Code du produit: 00302-01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation:

Seulement à usage industriel

Produit lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

BLASER SWISSLUBE AG

Winterseistrasse 22

CH-3415 Hasle-Rüegsau

Suisse

Tel.: +41 (0)34 460 01 01

Fax: +41 (0)34 460 01 00

E-mail: blaser@blaser.com

Service chargé des renseignements:

Département de la Sécurité des produits

E-mail: reach@blaser.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Sélection abrégée: 145 (ou: ++41 (0)44/ 251 51 51) Centre d'Info toxico. CH-Zurich

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Phrases R:

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Identification particulière de certaines préparations:

Contient: N-1-naphtylaniline. Peut déclencher une réaction allergique.

Nom du produit: BLASOLUBE® 302
(Graisse lubrifiante universelle)

(suite de la page 1)

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges**Description:** Graisse à base d'huiles minérales, avec de la bentonite comme épaississant.**Déclarable ou des composants dangereux:**

EINECS: 221-133-2 Reg.nr.: n.d. (not determined)	1-Aminoéthyl-2-heptadecylimidazoline C R34; N R50/53	0,1-0,5%
	Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
EINECS: 201-983-0 Reg.nr.: 01-2119488764-27-0000	N-1-naphtylaniline Xi R43; N R50/53	0,1-0,5%
	STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	
EINECS: 231-555-9 Reg.nr.: 01-2119471836-27-0000	nitrite de sodium T R25; O R8; N R50	0,1-0,5%
	Ox. Sol. 3, H272; Acute Tox. 3, H301; Aquatic Acute 1, H400	

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Non mentionné numéros CAS-, EINECS- ou les numéros d'enregistrement doivent être considérées comme propriétaires/confidentielles.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

CH/FR

Nom du produit: BLASOLUBE® 302
(Graisse lubrifiante universelle)

(suite de la page 2)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.**6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage optimale entre 0 °C et +40 °C.

Durée de stockage: Au minimum 3 ans en récipients d'origine.

Classe de stockage: 11**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil par poste de travail:**Chiffres limites sur les lieux de travail (brouillard d'huile) CH: 5 mg/m³**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.**Matériau des gants**

Gants de protection appropriés: Gants de Nitrile, épaisseur minimum de 0.3 mm, par exemple type Ultranitil 491. Correspond aux normes DIN/EN 374-2 et 374-3.

(suite page 4)

CH/FR

Nom du produit: BLASOLUBE® 302
(Graisse lubrifiante universelle)

(suite de la page 3)

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection avec protect. latérale (monture de lunette) EN 166

(Canada: ANSI Z87.1 – 2010)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Brun
Odeur:	Genre pétrole

Changement d'état:

Point de fusion:	Non applicable
Point d'ébullition:	> 300 °C (DIN 51751)
Température de suintement:	non défini ou non disponible
Point d'écoulement:	pas applicable

Point d'éclair: > 200 °C (ISO 2592)
(valeur de l'huile minérale-, ester- ou synthétique, traitée)

Température d'inflammation: Non applicable

Température de décomposition: > 350 °C

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Densité à 20 °C: 0,94 g/cm³ (DIN 51757)

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Insoluble

Viscosité:

Pénétration 250 - 270 mm/10 @ 25 °C. ISO 2137

9.2 Autres informations: des données de sécurité pertinent , qui doit être considéré comme spécifications du produit.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucun connues si utilisé comme dirigé.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Peut se décomposer en cas d'échauffement local au-dessus de 350 °C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

(en cas d'incendie ou d'oxydation):

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Nom du produit: BLASOLUBE® 302
(Graisse lubrifiante universelle)

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

> 2000 - < 5000 mg / kg (oral, rat)

> 5'100 mg/m³ 4h (par inhalation, rat)

N-1-naphtylaniline

Oral	LD50	1625 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Pas d'effet d'irritation.

des yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

12 01 12*	déchets de cires et graisses
-----------	------------------------------

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

néant

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 et 453/2010/CE

Date d'impression : 28.01.2014

Numéro de version 5

Révision: 28.01.2014

Nom du produit: BLASOLUBE® 302
(Graisse lubrifiante universelle)

(suite de la page 5)

ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA classe de risque:	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant (selon IMDG):	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
"Règlement type" de l'ONU:	-

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales: Ce produit a été enregistré à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Cette préparation ne contient pas de SVHC ("Substances of Very High Concern")

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Réglementations / autorisations / listages:

Informations pour numéros d'enregistrement de REACH dans l'article 3:

En cas d'absence de numéro d'enregistrement REACH sur les substances dangereuses mentionnées à la fin de 2010, alors ces chiffres seront connus et mentionnés dans l'article 3 dans sa bande de tonnage pour l'enregistrement, après la fin de 2013, respectivement à la fin de 2018, ou sont exemptés de la réglementation REACH (p.e. polymères).

RoHS:

Le produit est conforme aux directives européennes 2011/65/CE, 2002/95/CE, DEEE 2002/96/CE, 2003/11/CE, 2005/53/CE et RoHS.

Les matières suivantes NE SONT PAS contenu:

Pentabromo-diphényl-éther, Octabromo-diphényl-éther, diphényl-éthers polybromés (PDBE) et / ou des biphényles polybromés (PBB), plomb ou des composés de plomb, cadmium ou des composés de cadmium, mercure ou des composés de mercure, les composés de chrome Cr⁶⁺.

IP346:

Les huiles minérales raffinées contenus sont exemptés de l'étiquetage.

La teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (PCA), selon IP 346 est inférieure à 3% (extrait DMSO).

(suite page 7)

CH/FR

Nom du produit: BLASOLUBE® 302
(Graisse lubrifiante universelle)

(suite de la page 6)

Phrases importantes

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R25 Toxique en cas d'ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

Contact: M. Frei

Note de l'éditeur:

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches des données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organization
 RoHS: Restriction des substances dangereuses
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 ISO: International Organization for Standardization
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 DMSO: Dimethyl sulphoxide extract
 IP 346: Institute of Petroleum and related for testing methods for petroleum and fuel products.
 CLP: Classification, Labeling and Packaging (European GHS)
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic chemicals
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative chemicals

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Un astérisque (*) dans la marge gauche signale une modification de la version précédente.